DEMANDE DE RESERVATION DE SALLE

Réception en mairie le :

Demande à effectuer
à la mairie par courrier, directement au guichet ou par mail à l'adresse :
service.technique@mairie-maiche.fr

Entité : ☐ Particulier Maîchois ☐ Particulier non Maîchois

☐ Association Maîchoise ☐ Association non Maîchoise

SIRET ASSOCIATION OBLIGATOIRE : …….

☐ Professionnel, Personne Morale SIRET OBLIGATOIRE : ……..

☐ Autres, précisez ……

Demandeur : NOM : ……PRENOM : ……..

Demandeur personne morale, association : ……..

Adresse : ……

Tel fixe et/ou portable : …… ……

Adresse de messagerie : ……

Demande de réservation de : (Indication du nombre de personnes maxi conformément au rapport de la Commission de sécurité).

☐ Salle des fêtes (370 personnes) avec ☐ Cuisine ☐ Sonorisation

☐ Salle de l'Union (130 personnes) avec ☐ Cuisine ☐ Sonorisation

☐ Salle André Gentit (100 personnes) avec ☐ Cuisine

☐ Salle Ducreux (120 personnes) avec ☐ Cuisine

☐ Salle Décrind (40 personnes)

☐ Salle Foucault (40 personnes)

☐ Salle Montalembert (25 personnes)

☐ Salle Garneret (15 personnes)

Un écran est disponible dans toutes les salles sauf salle des fêtes et salle Garneret.

Dans le cadre de : ……

Qui aura lieu le :……

Horaires : ……

Date souhaitée de récupération de la clé : ……

Demande d'une autorisation de débit de boisson temporaire ☐

Réservé à l'administration : en cas de versement d'Arrhes :

Tarif appliqué : …… Soit ……€ X 20% = ……€

A réception et après examen du planning d'occupation des salles, le service location vous adressera un courrier de confirmation. Un chèque d'arrhes d'un montant égal à 20% du coût de la location (ou un minimum de 15 € pour tout montant atteint inférieur) établi à l'ordre du Trésor Public vous sera alors demandé, et encaissé.

Si la réservation s'avère impossible, le service location prendra rapidement contact avec vous pour vous proposer d'autres dates.

A réception du chèque d'arrhes, un contrat de location vous sera adressé ainsi que la demande des pièces à joindre suivantes :

- Un chèque de caution d'un montant de 500 ou 700 € libellé à l'ordre du Trésor Public,
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la salle occupée, les jour(s) et horaires de la manifestation.

Pour toute réservation validée, il convient de prendre contact avec M. FAIVRE Grégory au 06 03 74 07 22 pour l'état des lieux et la remise des clés, au moins 5 jours avant la date (entre 8h et 17h, sauf le Week-end)

À tout moment, la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

Je, soussigné(e), auteur(e) de la présente demande :

- Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,
- M'engage à respecter le règlement d'utilisation de la salle mise à ma disposition et en accepte les conditions.

NOM ..... Prénom .....

Fait à .....Le .....

Signature

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du service location dans les limites prévues par le cadre légal et ne peuvent être communiquées qu'aux agents du service compétent. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, et du règlement RGPD – loi 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de mairie de Maîche – service.technique@mairie-maiche.fr